

**Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

<p>Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons-Agglomération »</p> <p>12 communes 91 328 habitants (population totale INSEE 2020)</p> <p>Fiscalité:FPU Fiscalité mixte</p> <p>N° SIREN: 200 011 773</p> <p>Créée par fusion de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne et de la Communauté de Communes des Voirons</p> <p>A.P du 5 décembre 2007</p>	<p>Compétences obligatoires</p> <p>-Développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT <ul style="list-style-type: none"> ○ construction et gestion d'ateliers relais et de pépinières d'entreprises, espace « Claudius Vuarnoz » ○ actions visant à faciliter l'implantation et le développement d'ONG dont cité des solidarités internationales, et organiser des événements ou d'autres actions favorables au rayonnement de l'agglomération dont Forum Unitar ○ définition et mise en œuvre d'actions favorisant l'accueil et le soutien des porteurs de projets à caractère industriel, commercial, tertiaire, artisanal et d'une manière générale de toutes actions visant à préserver, diversifier et développer les emplois ○ la plateforme d'initiative locale ayant pour mission l'accompagnement des créateurs d'entreprises ○ les actions visant le rapprochement école-entreprise ○ actions de développement touristique du territoire, notamment en faveur de l'hébergement touristique, ou la mise en place d'équipements touristiques (loisir ou tourisme d'affaire) ○ téléphérique du Salève et activités connexes • création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire • promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme <p>- Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCOT et schéma de secteur • définition, création, réalisation d'opération d'aménagement concerté d'intérêt communautaire • organisation de la mobilité au sens du code des transports • contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse (CEVA) • développement des modes de transports terrestre non motorisés, notamment cyclables et des usages partagés des véhicules terrestres (schéma directeur en matière cyclable, itinéraires vélo-route, balisage des itinéraires, consignes vélo, maison de la mobilité, coordination d'un service d'auto partage) • réserves foncières et actions de maîtrise du foncier pour la mise en œuvre des politiques communautaires. <p>- Équilibre social de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PLH • Politique du logement d'intérêt communautaire • actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire • réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat • actions en faveur du logement des personnes défavorisées • amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <p>- Politique de la ville: élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le contrat de ville</p> <p>- GEMAPI</p> <p>- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.</p> <p>- collecte et traitement des déchets</p> <p>- plan climat air énergie (adoption du plan, animation et coordination de la transition énergétique).</p> <p>Compétences optionnelles</p> <p><u>Voirie</u>- Voirie : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</p> <p>- Assainissement</p> <p>- Eau</p> <p>- Protection et mise en valeur de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutte contre la pollution de l'air • lutte contre les nuisances sonores • soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p> <p>- Action sociale d'intérêt communautaire</p>	<p>AMBILLY, ANNEMASSE, BONNE, CRANVES- SALES, ETREMBIERES, GAILLARD, JUVIGNY, LUCINGES, MACHILLY, SAINT- CERGUES, VETRAZ- MONTHOUX, VILLE- LA-GRAND.</p>	<p>11 avenue Emile Zola B.P. 225 - 74105 ANNEMASSE Cedex</p> <p>Tél : 04.50.87.83.00 Fax. 04.50.87.83.22</p> <p>Mel: contact@annemasse-agglo.fr (adresse à utiliser pour la notification des AP)</p> <p>DGS : Alain FARINE Alain.FARINE@annemasse-agglo.fr</p> <p><u>Trésorier</u>: ANNEMASSE</p>	<p>M. Gabriel DOUBLET Maire de Saint-Cergues</p>
--	---	--	--	---

	<p>Autres compétences</p> <p>- politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développement des actions ou missions d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • en matière culturelle : pour favoriser et encourager l'accès à la culture pour tous, contribution au financement du cinéma d'art et d'essai de la MJC Centre d'Annemasse et le festival « Printemps Annemassien du Théâtre Sans Frontière », d'actions à rayonnement intercommunal par la multi-localisation ou des partenaires situés sur plusieurs communes. • en matière sportive : pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté sous les formes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ contributions financières aux associations dont l'objet consiste à favoriser et à développer la pratique sportive périscolaire des élèves fréquentant les établissements secondaires ◦ Dans le cadre de conventions d'objectifs, contribution au fonctionnement des associations reconnues d'intérêt pour l'agglomération au regard de l'importance du projet éducatif à l'échelle de l'agglomération et dont le siège est situé dans le périmètre communautaire, de manière à encourager la création d'associations sportives uniques par discipline. ◦ contribution financière à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale ◦ contribution aux associations sportives utilisatrices du centre aquatique intercommunal Château bleu, uniques dans leur discipline sportive et dont le siège social se situe sur le périmètre. • En matière scolaire pour favoriser et encourager <ul style="list-style-type: none"> ◦ les échanges entre les établissements scolaires secondaires de l'agglomération et d'autres établissements scolaires en France et à l'étranger ◦ les projets d'actions éducatives et les projets pédagogiques développés par les collèges et lycées et les actions mises en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire dans l'enseignement secondaire ◦ le savoir nager et le savoir skier pour les élèves des écoles de l'agglomération concernés par les dispositifs de l'éducation nationale, par le financement de l'accès à des équipements sportifs alternatifs autres que ceux exploités par Annemasse Agglo si ceux-ci sont indisponibles ou complets à coût équivalent. • En matière de sécurité, de salubrité et d'hygiène publique, aide financière à l'association assurant la capture et l'accueil des animaux errants et ou dangereux. <p>- politique sanitaire : études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville</p> <p>- lutte contre l'incendie et le secours</p> <p>- actions favorisant la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et le développement des NTIC (cité des métiers, étude et appui au développement de la formation et de l'enseignement supérieur y compris le financement et la gestion d'un immobilier dédié).</p> <p>- autres compétences figurant à l'article L211-7 du code de l'environnement : 6° lutte contre la pollution et 12° animation et gestion intégrée, équilibrée et durable des eaux du territoire : SAGE.</p> <p>- politique culturelle en matière de lecture publique, mise en réseau des bibliothèques</p> <p>- espaces naturels et agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordination et animation des dispositifs contractuels de type contrat corridor visant à valoriser et préserver les espaces naturels et agricoles à l'échelle de plusieurs communes • coordination et animation du projet agricole d'Annemasse Agglo et soutien à toutes les études et actions d'animation qui lui sont liés • élaboration d'un schéma directeur de randonnée • création et entretien des sentiers de randonnées <p>- coopération transfrontalière (adhésion au pôle métropolitain)</p> <p>- élaboration d'un règlement local de publicité</p> <p>- à compter du 1^{er} juillet 2020, enseignement musical</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien aux actions d'enseignement musical présentant un intérêt dans le cadre du projet de mise en place d'un conservatoire à rayonnement intercommunal • définition, financement et mise en œuvre des actions d'enseignement musical dans le cadre expressément défini par le projet d'établissement du conservatoire intercommunal, propositions d'actions de sensibilisation à la musique à la demande des communes et des partenaires du territoire. 			
--	--	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

<p>Communauté de Communes ARVE et SALEVE</p> <p>8 communes 20 327 habitants (population totale INSEE 2020)</p> <p><u>N° SIREN:</u> 247 400 583</p> <p>Fiscalité: FPU</p> <p><u>Intérêt communautaire:</u> 26 juillet 2006</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 9 novembre 1993</p>	<p><u>Compétences obligatoires :</u></p> <p>- Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> • schéma de secteur et SCOT • aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> ◦ zones d'aménagement concertée d'intérêt communautaire : toutes les ZAC à vocation économique ◦ Pôles d'échanges multimodaux : aménagement des abords et accès aux gares ferroviaires du territoire. ◦ Actions de coordination avec les territoires voisins : participation aux actions des politiques de développement : animation et gestion des politiques contractuelles de développement avec la Région, le Département, l'État et l'Europe. ◦ Plan foncier ◦ information du public sur les règles d'urbanisme : architecte conseil. ◦ Mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière dans les domaines de l'aménagement et à l'échelle du Genevois français. ◦ mobilité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ organisation de la mobilité au sens du code des transports ▪ Mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière dans les domaines de la mobilité et à l'échelle du Genevois français. <p>- Développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • création, aménagement, entretien, gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : réalisation des opérations de restructuration des commerces, actions de soutien à l'union commerciale intercommunale. • Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme • participation aux plateformes d'initiative locale • compétence en matière agricole : actions de soutien aux activités agricoles et forestières : MAEC et PAEC. • Actions de soutien à l'accès à l'emploi en concertation 	<p>ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, ARBUSIGNY, LA MURAZ, MONNETIER-MORNEX, NANGY, PERS-JUSSY, REIGNIER, SCIENTRIER</p>	<p>Maison Intercommunale Cécile Bocquet 160 Grande Rue 74 930 REIGNIER</p> <p>Tél : 04 50 43 46 14 Fax : 04 50 43 48 44 Mel: contact@arve-saleve.fr ccarve@arve-saleve.fr</p> <p>DGS par interim : Mme Anne Bonnafous</p> <p>anne.bonnafous@arve-saleve.fr</p> <p>Trésorier: REIGNIER</p>	<p>M. Sébastien JAVOGUES conseiller municipal de Reignier Esery</p>
---	--	---	---	--

	<p>avec la mission locale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des infrastructures et des réseaux de communication électronique et au développement numérique uniquement des ZAE • Mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière dans les domaines du développement économique et à l'échelle du Genevois français. <p>- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains locatifs familiaux</p> <p>- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés</p> <p>- GEMAPI</p> <p>Compétences optionnelles :</p> <p>- protection et mise en valeur de l'environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • animation et gestion intégrée, équilibrée et durable des eaux du territoire : SAGE. • Actions de lutte contre la pollution et en faveur de la maîtrise des énergies dans le cadre de politiques concertées sur l'ensemble du territoire communautaire : plan climat air énergie territorial, fonds air, méthanisation. • Animation, coordination, et gestion des actions en matière de sensibilisation à la biodiversité et à la protection des milieux naturels • Mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière dans les domaines de la protection de l'environnement et de la transition énergétique et à l'échelle du Genevois français. <p>- politique du logement et du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des logements des personnes défavorisées : soutien à la réalisation et au développement des logements sociaux, plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs. • PLH • observatoire de l'habitat • dispositifs d'amélioration de l'habitat : OPAH, DOREMI. <p>- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Complexe sportif du gymnase du collège de Reignier Esery • complexes de tennis sur le territoire de la CC. <p>- aménagement, création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (en attente de définition)</p> <p>- eau</p>			
--	---	--	--	--

	<p>- création et gestion des maisons de services au public</p> <p>- action sociale d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital Annemasse-Bonneville • soutien aux actions en faveur du bien être des personnes âgées. • Soutien, participation financière, coordination entre les acteurs locaux et institutions publiques et privées pour une action de prévention et de développement social notamment pour la gestion d'une épicerie solidaire sur le territoire, l'aide à la réalisation du local de la croix rouge de la Roche/Reignier • soutien à la médiation : action d'aide au conciliateur de justice. <p>Compétences facultatives:</p> <p>- aménagement, création, entretien des parkings relais</p> <p>- Équipements touristiques : création et gestion de sentiers pédestres, entretien et mise en valeur de la Tour de Bellecombe, développement touristique du Mont Salève.</p> <p>- assainissement : collectif et non collectif à l'exclusion des eaux pluviales</p> <p>- Mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière à l'échelle du Genevois français.</p> <p>- construction, acquisition, rénovation des bâtiments pour mise à disposition de l'État pour les besoins de la gendarmerie nationale.</p>			
--	---	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GNEVOIS
- COMMUNAUTES DE COMMUNES

<p>Communauté de communes du Genevois</p> <p>17 communes 46 165 habitants (population totale INSEE 2020)</p> <p>N° SIREN: 247 400 690</p> <p>Fiscalité: FPU</p> <p>Intérêt communautaire: 2 novembre 2006</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 16 décembre 1995</p>	<p>Compétences obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement de l'espace <ul style="list-style-type: none"> • suivi, mise en œuvre et révision du SCOT • mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière ayant notamment pour missions, dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat et à l'échelle du Genevois français : <ul style="list-style-type: none"> ◦ coordination et harmonisation des documents de planification ◦ réalisation et coordination d'études, de programmes et d'actions ◦ négociation, passation et suivi de toute démarche contractuelle ◦ réalisation, gestion et/ou participation à tout outil d'observation géographique et statistique ◦ mise en place d'actions et de plate-forme d'échanges et de coopérations avec les territoires voisins et partenaires du Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevois. - développement économique : <ul style="list-style-type: none"> • Zones d'activités : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Réalisation de zones d'aménagement concerté dans le cadre des zones d'activité transférées. • Actions de développement économique : définition et mise en œuvre d'actions de promotion et d'animation du tissu économique suivantes <ul style="list-style-type: none"> ◦ en matière d'accueil des entreprises : élaboration d'une stratégie globale de développement commercial, dans le cadre des documents de planification prévus au SCOT, mise en place d'actions de formation et de professionnalisation des chefs d'entreprises, conception d'une charte graphique et des supports de signalétique collective, prise en charge de campagnes de communication de dimension communautaire à destination des territoires extérieurs, construction, réalisation, gestion d'ateliers relais et de pépinières d'entreprises, enseignement -formation (actions favorisant le rapprochement des collèges, lycées, universités et entreprises ainsi que les actions liées à l'apprentissage, soutien aux actions de formation professionnelle), actions favorisant la recherche scientifique sur les sites d'Archamps et de l'écoparc du Genevois, action favorisant la diffusion des NTIC et participation aux travaux de mise en place du très haut débit, actions de développement avec les partenaires suisses dans le cadre d'un développement économique et scientifique transfrontalier et dans le cadre des accords internationaux de la France. ◦ En matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : observation des dynamiques commerciales, élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial, expression d'avis communautaires avant la tenue d'une CDAC, élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de restructuration ou de modernisation des zones commerciales, mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière, ayant notamment pour missions, dans le domaine du développement à l'échelle du Genevois français, études d'aménagement et de programmation concernant les commerces occasionnels lourds et légers au-delà de 400m2 de surface de plancher (hors commerce quotidien), actions d'informations et d'accompagnement en faveur de la création et du développement d'entreprises commerciales. • Tourisme : promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, soutien aux actions et opérations de promotion touristique portées par l'office de tourisme. <ul style="list-style-type: none"> - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, gestion des inertes : étude des possibilités de décharges inertes. - aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains locatifs familiaux - GEMAPI - PCAET : adoption d'un plan climat air énergie territorial en application de l'article L229-26 du code de l'environnement. - Animation et coordination de la transition énergétique en application de l'article L2224-34 du CGCT. 	<p>ARCHAMPS, BEAUMONT, BOSSEY, CHENEX, CHEVRIER, COLLONGES-SOUS- SALEVE, DING-Y-EN- VUACHE, FEIGERES, JONZIER-EPAGNY, NEYDENS, PRESILLY, SAINT JULIEN-EN- GENEVOIS, SAVIGNY, VALLEIRY, VERS, VIRY, VULBENS</p>	<p>Bâtiment Athena Site d'ARCHAMPS 74160 -ARCHAMPS</p> <p>Tél : 04.50.95.92.60</p> <p>Fax : 04.50.95.92.69</p> <p>e.mail : info@cc-genevois.fr</p> <p>DGS : Mme DUBOIS mhdubois@cc-genevois.fr 0786323755</p> <p><u>Trésorier:</u> SAINT JULIEN- EN-GNEVOIS</p>	<p>M. Pierre-Jean CRASTES Maire de Chênex</p>
---	--	--	---	--

Compétences optionnelles :

- voirie : création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (voies nécessaires à la desserte des ZAE à partir des voies structurantes et les voies internes aux ZAE).
- protection et mise en valeur de l'environnement
 - participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière, ayant notamment pour missions, dans les domaines de la protection de l'environnement et de la transition énergétique et à l'échelle du Genevois français :
 - coordination et réalisation de toute étude et démarche sur la transition énergétique, adaptation au changement climatique, développement durable et promotion de la protection de l'environnement, de la qualité de l'air, protection et valorisation de l'agriculture
 - réalisation d'actions d'information, d'observation, de communication et de promotion
 - soutien à la mise en place, au suivi et à la gestion d'outils d'aide à la transition énergétique
 - élaboration, révision, modification et suivi des documents de planification et de coordination
 - négociation, passation et suivi de toutes démarches contractuelles tendant à l'octroi de financements.
 - Réflexion, études et mise en œuvre d'actions en vue de la valorisation des bio-déchets, la méthanisation, la géothermie, la micro hydro électricité, le solaire photovoltaïque et thermique et de tout projet favorisant les énergies renouvelables sur le territoire.
 - Actions de coordination et de mise en œuvre d'une plateforme locale de rénovation énergétique
 - Actions de coordination et de mise en œuvre en vue de favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire
 - participation et/ou mise en place d'outils de planification, d'acquisition et d'échanges de données en matière de politique énergétique
 - organisation et/ou participation à des manifestations, événements, salons visant l'information et la promotion d'actions dans le domaine de la transition énergétique
 - actions de promotion et de communication de projets d'initiative publique ou privée favorisant l'efficacité énergétique sur le territoire
 - Missions relevant de l'article L211-7 du code de l'environnement hors GEMAPI
 - lutte contre la pollution (alinéa 6)
 - protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa 7)
 - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa 12).
 - Biodiversité :
 - Contrat corridors biologiques : conduite du contrat corridors Champagne Genevois, poursuite et mise en œuvre des actions au-delà du terme du contrat.
 - Mise en œuvre d'outils de collecte de données, de structuration et de mutualisation de la connaissance sur la biodiversité
 - élaboration de documents stratégiques ou opérationnels intégrant la gestion de la biodiversité et prenant en compte les continuités écologiques sur le territoire : trame verte, plans de gestion, chartes relatives à la gestion différenciée des espaces verts, à l'utilisation des produits phytosanitaires, à la gestion de l'éclairage public.
 - Études et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la préservation de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou des espèces envahissantes, restauration d'habitats naturels (secs ou humides)
 - Mise en place d'outils et d'actions de communication, de sensibilisation et de formation.
- eau potable
- politique du logement et du cadre de vie :
 - élaboration et suivi d'un PLH
 - actions de collaboration avec des partenaires suisses dans le cadre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier et dans le cadre des accords internationaux de la France
 - actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement d'un public confronté à des difficultés : réalisation et gestion de résidences étudiantes et sociales ainsi que de logements d'urgence.

	<p>- politique en faveur du sport : construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (gymnase Mme de Staël à St Julien, omnisports à Collonges et à Valleiry, tout nouvel équipement sportif dont la création est rendue nécessaire par l'utilisation principale par les élèves des établissements scolaires du second degré et pour lesquels la CC sera maître d'ouvrage, la rénovation d'équipements sportifs communaux existants utilisés par les élèves des établissements scolaires du second degré).</p> <p>- politique sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi et dont l'association chargée de la prévention spécialisée • création, aménagement et gestion de services et structures de la petite enfance, à l'exception des micro-crèches et des maisons d'assistants maternels d'initiative privée conformément au schéma pluriannuel de développement des services liés à la petite enfance • réflexion, études et actions visant à faciliter la création de maisons de santé et de résidences seniors • soutien pour la mise en œuvre d'informations, d'actions et ou de coordination auprès des acteurs institutionnels, partenaires et professionnels de santé en matière de santé publique • soutien pour la mise en œuvre d'informations, d'actions et ou de coordination en matière de gérontologie en complémentarité avec les missions assurées par le département • étude et mise en œuvre de services collectifs d'action sociale (mutuelles collectives) • réflexion et études en vue de l'établissement et de la mise en œuvre d'un contrat local de santé <p>Compétences facultatives:</p> <p>- assainissement collectif et non collectif (hors gestion des eaux pluviales).</p> <p>- mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisation de la mobilité au sens du titre 3 du livre 2 de la première partie du code des transports, y compris le transport scolaire • mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière ayant notamment pour missions, dans le domaine de la mobilité et à l'échelle du Genevois français : <ul style="list-style-type: none"> ◦ élaboration, révision, modification et suivi des documents de planification ◦ coordination des démarches de ses membres et réalisation d'études ◦ réalisation d'actions de communication et d'information ◦ assistance administrative des membres par la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle tendant à la recherche et à l'octroi de financements auprès de toute structure. • Études, création et gestion du pôle d'échange multimodal de Saint-Julien, dont les P+R correspondants • études, création, mise en œuvre et gestion des projets relevant des modes doux de transports sur le périmètre : <ul style="list-style-type: none"> ◦ établissement d'un schéma modes doux (planification et programmation) et études d'aménagements cyclables constituant un maillage du territoire ◦ création, aménagement et entretien des itinéraires prioritaires structurants retenus dans le cadre du schéma ◦ mise en œuvre d'actions de valorisation et de promotion des modes doux sur le territoire, telles que définies dans le schéma. • Élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité, agenda d'accessibilité programmée des transports, réalisation des actions définies dans le schéma, en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées et avec l'accord des entités compétentes. <p>- politique culturelle : information sur les activités culturelles qui concernent l'ensemble du territoire et participation au comité de jumelage du canton de Saint-Julien – Mössingen</p> <p>- services à la population : information juridique aux particuliers, création, gestion et développement d'une maison de justice et de droit transfrontalière en partenariat avec le ministère de la justice. Participation aux réflexions sur les politiques d'aide et d'emploi ; appui, accompagnement et réalisation des politiques publiques liées à l'emploi et à la formation, notamment par la création d'une antenne de la cité des métiers en lien avec les différents partenaires (pôle emploi, mission locale) et les collectivités concernées dans le cadre transfrontalier.</p> <p>- politique en direction des associations et organismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide financière à des structures organisant des actions et des activités sur le territoire, dont l'objet est conforme aux compétences communautaires 			
--	---	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none">• appui à des manifestations au rayonnement extra communal, aux structures assurant de telles manifestations et aux actions pluri communales correspondant aux compétences communautaires.• En matière culturelle et sportive, aide financière et ou appui à des activités et manifestations au rayonnement extra communal• en matière scolaire pour favoriser l'intégration des jeunes à l'école et participer à des actions générales de prévention :<ul style="list-style-type: none">◦ participation aux frais relatifs à la pratique de la natation et aux transports permettant la pratique de cette activité pendant les heures scolaires◦ appui aux activités des foyers socio-éducatifs et associations sportifs des établissements publics et privés du second degré◦ soutien à des projets d'actions éducatives et aux projets pédagogiques développés par les établissements publics et privés du second degré			
--	--	--	--	--

- incendie.

<p>Communauté de Communes Usse et Rhône</p> <p>26 communes 20 992 habitants (population totale INSEE 2020)</p> <p>N° SIREN: 200 070 852</p> <p>Fiscalité :</p> <p>TPZ</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 (fusion des communautés de communes Pays de Seyssel, Semine et Val des Usse)</p>	<p>Compétences obligatoires :</p> <p>- aménagement de l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCOT et schéma de secteur • PLUI • Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire comprenant notamment la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, la définition et la mise en œuvre d'une politique de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires, la réalisation et l'animation d'un système d'information géographique d'intérêt communautaire. Élaboration, gestion et mise en œuvre des contrats de développement et d'aménagement du territoire ainsi que des politiques publiques territorialisées. <p>- PCAET</p> <p>- développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire • Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT. • Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (études et mise en œuvre d'actions de soutien aux services et au commerce de proximité) • Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme • Participation à des actions concourant au développement de l'économie sociale et solidaire et à la mise en œuvre de projets collectifs innovants. <p>- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.</p> <p>- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés</p> <p>- GEMAPI</p> <p>- assainissement des eaux usées</p> <p>Compétences optionnelles :</p> <p>- politique du logement, du patrimoine et du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique du logement et du cadre de vie pour les actions d'intérêt communautaire dont le programme local de l'habitat. Sont d'intérêt communautaire : la construction, la gestion et l'aménagement de logements pour les aînés ruraux autonomes : les maisons de vie 1 et 2 de la Semine, la maison de vie de Seyssel et la maison de vie de Frangy. • Politique du logement social en faveur des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire : étude, construction et gestion du nouvel EHPAD. <p>- action sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions CIAS : EHPAD Val des Usse et aide à la gestion des associations d'aides à la personne ou à caractère social par l'octroi de subventions. <p>- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : centre culturel Jean XXIII à Frangy, le plateau sportif du collège du Val des Usse cofinancé par les communes, étude et construction d'un nouveau gymnase à Frangy.</p> <p>- en matière d'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude, animation et mise en œuvre de contrats de rivières et Item 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement. • Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, pour les actions d'intérêt communautaire (études et mise en œuvre d'outils stratégiques 	<p>Communes de la Haute-Savoie : BASSY, CHALLONGES, CHAUMONT, CHAVANNAZ, CHENE-EN-SEMINE, CHESSENAZ, CHILLY, CLARAFOND-ARCINE, CLERMONT, CONTAMINE- SARZIN, DESINGY, DROISY, ELOISE, FRANCLENS, FRANGY, MARLIOZ, MENTHONNEX-SOUS- CLERMONT, MINZIER, MUSIEGES, SAINT-GERMAIN- SUR-RHONE, SEYSSEL 74, USINENS, VANZY</p> <p>Communes de l'Ain : ANGLEFORT, CORBONOD, SEYSSEL 01</p>	<p>24 place de l'orme 74910 SEYSSEL</p> <p>Tél : 04 50 56 15 30</p> <p>DGS : Sébastien ALCAIX s.alcaix@cc-ur.fr 06 62 19 15 03</p> <p><u>Trésorier</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>M. Paul RANNARD Maire de Chene en Semine</p>
--	---	--	--	--

	<p>fixant des objectifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre ; soutien aux activités agricoles et forestières (MAEC)).</p> <p>- Création et gestion de maisons de service au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférentes</p> <p>Compétences facultatives :</p> <p>- en matière de transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports scolaires sur délégation de la région en tant qu'AO2 <p>- en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communication électronique et au développement numérique • Exploitation de l'antenne TDF située sur Seyssel Haute-Savoie <p>- en matière de tourisme et de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien, fonctionnement et gestion de la zone de loisirs à la Semine : la piscine, le gymnase le terrain de tennis couvert. • Entretien, fonctionnement et gestion de l'espace naturel de Sur Lyand • Entretien, fonctionnement et gestion de la base de loisirs et nautique de Seyssel • Gestion de la piste de l'aérodrome de Corbonod et de son hangar • Définition du schéma communautaire des itinéraires pédestres, création, entretien, réhabilitation, actions d'information et promotion, balisage des chemins de randonnée et de promenades intéressant le territoire communautaire et pour lesquels le département et/ou les communes assurent la réalisation des équipements d'infrastructures. • Définition du schéma communautaire d'itinéraires cyclables, création, extension, réhabilitation, actions d'information et promotion, balisage des itinéraires cyclables existants • Définition du schéma communautaire d'itinéraires équestres, création, extension, réhabilitation, actions d'information et promotion, balisage des itinéraires équestres existants • Création, entretien et gestion des aires de pique-nique, des aires d'auto caravanage • Aménagement et gestion des itinéraires cyclables de la ViaRhona et de la véloroute V62 <p>- en matière de santé : étude, création et gestion de structures nécessaires au maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale visant à offrir des soins de proximité dans le cadre du dispositif légal et réglementation en vigueur.</p> <p>- en matière d'action culturelle et sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux projets des associations sportives et culturelles ayant leur siège sur le périmètre communautaire dont l'objet est d'exercer des actions sur le périmètre communautaire • Création, mise en œuvre et soutien d'évènements ou de manifestations culturelles et sportives présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire • Participation à la définition des orientations, du fonctionnement, du financement de l'enseignement et de la pratique de la musique <p>- en matière de communication : création, mise en œuvre de toute forme de support de communication assurant la promotion de la vie et des projets communautaires.</p> <p>- en matière d'enfance jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, coordination, gestion et animation des activités multi-accueils petite enfance dans le cadre des dispositifs contractuels à la Semine, Seyssel 01 et 74, Frangy, Minzier ; les actions de garderie itinérante sur le territoire ainsi que la création et la gestion de relais parental d'assistants maternels intercommunal. • étude, gestion et soutien aux structures de loisirs sans hébergement pour la jeunesse à Corbonod, Frangy, Minzier, Clarafond-Arcine et Franc lens. 			
--	--	--	--	--

<p>Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES</p> <p>13 communes - 16 047 habitants (population totale INSEE 2020)</p> <p>N° SIREN: 247 400 112</p> <p><u>Intérêt communautaire:</u> 14 septembre 2006 (partiel)</p> <p>Fiscalité : FPU à compter du 1^{er} janvier 2018</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 24 décembre 2001</p>	<p>Compétences obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace : <ul style="list-style-type: none"> • aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (étude de l'aménagement de l'espace, coordination architecturale, acquisitions foncières, politique de déplacement, politiques territoriales contractuelles de développement local, création et réalisation de ZAC, actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique, création, aménagement et entretien des points d'arrêt des transports scolaires, organisation et gestion des transports publics scolaires en qualité d'AO2) • SCOT et schéma de secteur - développement économique: <ul style="list-style-type: none"> • actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT • création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire • politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (définition et mise en œuvre d'actions de promotion, de soutien, d'animation du tissu économique notamment au travers d'opérations de restructuration du commerce et de l'artisanat de type plan FISAC) • promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme (accueil et information, promotion et communication, commercialisation, création d'un EPIC) - aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs. - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, mise à disposition des bennes à encombrants, création, entretien et gestion des déchetteries, du tri sélectif et des plate-formes de récupération. - GEMAPI - eau - assainissement des eaux usées <p>Compétences optionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection de l'environnement pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : eau fluviale, aménagement, entretien des cours d'eau et des ponts, schéma d'aménagement et gestion des eaux, contrat de rivières. - politique du logement et du cadre de vie : PLH, OPAH, logement social (surcoûts fonciers et garanties d'emprunts). - création, aménagement et entretien de la voirie communautaire : voirie desservant uniquement des équipements communautaires. - construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire 	<p>ALLONZIER-LA-CAILLE, ANDILLY, CERCIER, CERNEX, COPPONEX, CRUSEILLES, CUVAT, MENTHONNEX-EN-BORNES, SAINT BLAISE, LE SAPPEY, VILLY-LE-BOUVERET, VILLY-LE-PELLOUX, VOVRAY-EN-BORNES</p>	<p>268 route de Suet CRUSEILLES 74350</p> <p>Tél : 04 50 08 16 16 Fax : 04 50 08 16 20 e.mail : ccpc@ccpaysdecruseilles.org</p> <p>DGS : M. DUPERTHUY Benoît b.dupert Huy@ccpaysdecruseilles.org</p> <p><u>Trésorier:</u> SAINT JULIEN EN GENEVOIS</p>	<p>M. BRAND Xavier Maire de Vovray-en-Bornes</p>
---	---	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ◦ équipements et établissements scolaires préélémentaires et élémentaires hors logements de fonction et dépendances ◦ sorties scolaires pour la piscine et le ski de fond ◦ piscine scolaire des Ebeaux • culturel : <ul style="list-style-type: none"> ◦ bibliothèque des Ebeaux ◦ école de musique « Cruseilles-Le Châble » • sportif : <ul style="list-style-type: none"> ◦ terrains de football, leurs infrastructures et aménagements ultérieurs de Cruseilles et des Chardons à Copponex ◦ construction, entretien et fonctionnement des gymnases ◦ aménagement, entretien et gestion du centre nautique des Dronières : piscine et parking. <p>-action sociale d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • création, développement et subventions des structures d'accueil pour la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées et les personnes en difficulté. <p>Compétences facultatives :</p> <p>-création entretien et gestion des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales</p> <p>- contingent, mise à disposition de locaux et de moyens pour les services de secours et lutte contre l'incendie</p> <p>- création, aménagement et entretien des bâtiments affectés à des services publics de caractère intercommunal ou communautaire : gendarmerie, perception et poste, hors logement de fonction et dépendances de la perception.</p>			
--	---	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
POLE METROPOLITAIN

<p>Pôle Métropolitain du Genevois français</p> <p>8 EPCI</p> <p><u>N° SIREN:</u> 200 075 372</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 26 avril 2017 (création du 1^{er} mai 2017)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - coopération transfrontalière - mobilité, notamment la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle et organisation, exploitation, soutien et promotion de services d'autopartage et de covoiturage. - aménagement et développement du territoire métropolitain - transition énergétique et développement durable - développement économique et attractivité missions d'études, de coordination des acteurs et des actions, de représentation dans les instances, d'aides et d'accompagnement, de création d'outils d'observations, etc (pas de maîtrise d'ouvrage et de gestion opérationnelle de ces compétences). 	<ul style="list-style-type: none"> - CA Annemasse-les Voirons-Agglomération - CA Thonon Agglomération - CA de Gex - CC du Pays Bellegardien - CC du Genevois - CC Faucigny-Glières - CC Pays Rochois - CC Arve et Salève 	<p>Clos Babuty 27 rue Jean Jaurès 74100 AMBILLY</p> <p>Tél: 04.50.04.54.05 Mel: info@arcdugenevois.fr</p> <p>Directeur : Frédéric BESSAT Frederic.BESSAT@arcdugenevois.fr</p> <p><u>Trésorier:</u> ANNEMASSE</p>	<p>M. Christian DUPESSEY Maire d'Annemasse</p>
---	--	--	---	---

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
SYNDICATS MIXTES

<p>Syndicat Mixte du Salève</p> <p>19 communes – 1 EPCI</p> <p>N° SIREN: 257 401 950</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 7 novembre 1994</p>	<p>- Protection du massif du Salève pour préserver sa vocation de zone naturelle - Gestion cohérente du massif préservant sa vocation de zone naturelle</p>	<p>ANDILLY, ANNEMASSE, ARCHAMPS, BEAUMONT, BOSSEY, CERNEX, COLLONGES-SOUS-SALEVE, COPPONEX, CRUSEILLES, ETREMBIERES, FEIGERES, MENTHONNEX EN BORNES, LE SAPPEY, NEYDENS, PRESILLY, SAINT BLAISE, SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS, VILLY LE BOUVERET, VOVRAY-EN-BORNES, Communauté de communes ARVE et SALEVE</p>	<p>Bâtiment ATHENA Site d'ARCHAMPS TECHNOPOLE 38 rue Georges de Mestral 74160 – ARCHAMPS 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX</p> <p>Tél. 04.50.95.28 42 Fax : 04 50 95 92 69 Mel: sm@saleve.mairies.org</p> <p><u>Trésorier</u> SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS</p>	<p>Mme Badia CHALEL conseillère municipale de Monnetier-Mornex</p>
---	---	---	--	---

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS

- SYNDICATS MIXTES -

<p>Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses</p> <p>5 EPCI ET 1 syndicat mixte</p> <p>N° SIREN: 200 012 102</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 27 décembre 2007</p>	<p>Mise en œuvre du contrat de rivière:</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutte contre les pollutions et reconquête de la qualité des eaux - gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques - information et sensibilisation 	<p>Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, CC du Pays de Cruseilles, CC Usses et Rhône, CC du Genevois, CC Fier et Usses, CA Grand Annecy</p>	<p>107 route de l'Église Mairie 74910 BASSY</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p> <p>Aurélie RADDE aurelie.radde@rivieres-usses.com 09 66 87 35 11 04 50 20 05 05</p>	<p>M. Jean-Yves MACHARD Maire de Vanzy</p>
<p>Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe</p> <p>5 EPCI</p> <p>N° SIREN: 200 036 440</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 21 décembre 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> * rivières * eau potable * assainissement collectif des eaux usées * assainissement non collectif 	<p>Communauté de communes des Quatre Rivières Communauté de communes du Pays Rochois. Communauté de Communes Faucigny-Glières Communauté de communes Arve et Salève Communauté de communes de la Vallée Verte</p>	<p>85 route de Serry ZA de Findol 74250 FILLINGES</p> <p>Tél. 04.50.95.71.63</p> <p>DGS : Audrey ROCH direction@s-rb.fr</p> <p><u>Trésorier:</u> REIGNIER</p>	<p>Monsieur Luc PATOIS Maire de Marcellaz</p>

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
- SYNDICATS MIXTES -

<p>Syndicat Mixte Intercommunal pour la gestion des terrains d'accueil (SIGETA)</p> <p>5 EPCI</p> <p>N° SIREN: 257 401 729</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 30 septembre 1991</p>	<p>-Études des questions relatives à l'accueil des gens du voyage non sédentaires, la programmation des sites et des opérations, dans le respect du schéma départemental d'accueil</p> <p>- réalisation des équipements nécessaires à la mise en place de cet accueil</p> <p>- administration et gestion des terrains</p> <p>- participation à la commission ou réunion technique ayant le même objet</p> <p>- centralisation des informations relatives aux stationnements et besoins de l'ensemble de son territoire</p> <p>- conseil et assistance administrative aux maires en cas de stationnement illégal sur leur commune</p> <p>- versement de subvention aux établissements scolaires de son territoire qui accueillent des enfants issus de la communauté des gens du voyage résident sur les aires d'accueil permanente du SIGETA.</p>	<p>Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons-Agglomération », Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Communauté de Communes du Genevois, Communauté de Communes Arve et Salève, communauté de communes Usse et Rhône</p>	<p>ARCTITECH 8 60 rue Marie Curie 74160 ARCHAMPS</p> <p>Tél: 04 50 31 52 82</p> <p>Mel: Directeur : Christophe KUTTEN direction.sigeta74@sigeta74.net Perception St JULIEN EN GENEVOIS</p>	<p>M. Jean-Pierre BELMAS Conseiller municipal de Veytraz Monthoux</p>
<p>Syndicat mixte des eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS)</p> <p>1 EPCI 11 communes N° SIREN 200 091 395</p> <p><u>Création:</u> 1/1/2020 Arrêté préfectoral du 20 décembre 2019</p>	<p>- réalisation des études et travaux de recherche de la ressource en eau</p> <p>- production (par captage), traitement et distribution de l'eau potable aux communes et collectivités adhérentes</p> <p>- refoulement des eaux, adduction vers les réservoirs et ouvrages de distribution et l'entretien de ces installations et des abords et périmètre de captage.</p>	<p>- Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (pour Crempigny-Bonneguête et Versonnex) BASSY, CHENE-EN-SEMINE, CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE, CLERMONT, DROISY, ELOISE, FRANCLENS, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, USINENS, VANZY.</p>	<p>La Croisée 70 route de la Semine 74270 CHENE EN SEMINE Tél. 04 50 77 08 37 secretariat@smeps.fr</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>M. Hugues PERROT adjoint à la commune d'Usinens</p>

**Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

<p>Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (S.I.E.S.S.)</p> <p>36 communes</p> <p>N ° SIREN: 257 400 929</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 20 février 1921</p>	<p><u>Compétence obligatoire:</u> – Electricité</p> <p><u>Compétences optionnelles:</u> - Gaz - Eclairage public - télécommunications, réseaux d'informations et de communication électronique</p>	<p>ALLONZIER LA CAILLE, ARGONAY, LA BALME-DE-SILLINGY, BASSY, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHALLONGES, CHAPEIRY, CHARVONNEX, CHAVANNAZ, CHILLY, CHOISY, CLERMONT, CONTAMINE-SARZIN, CUVAT, DESINGY, DROISY, FILLIERE (pour les communes déléguées d'Evires, de Saint-Martin-bellevue et les Ollières), FRANCLENS, GROISY, HERY-SUR- ALBY, MENTHONNEX-SOUS- CLERMONT, MESIGNY, MURES, MUSIEGES, QUINTAL, SAINT EUSEBE, SAINT GERMAIN-SUR- RHONE, SAINT SYLVESTRE, SALLENOVES, ANNECY (pour les communes déléguées de PRINGY et SEYNOD), SEYSSEL, SILLINGY, THUSY, USINENS, VALLIERES-SUR- FIER (pour le territoire de l'ex commune de VALLIERES), Versonnex</p>	<p>32 rue de Savoie B.P. 8 74910 SEYSSEL</p> <p><u>Tél:</u> 04 50 56 26 02 <u>Fax:</u> 04 50 59 02 53 siess@es-seyssel.com</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>M. Gilles FRANCOIS, Maire d'Argonay</p>
--	--	---	--	---

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX-

<p>Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache</p> <p>9 communes</p> <p>N° SIREN: 247 400 591</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 14 avril 1993</p>	<p>Gestion du patrimoine intercommunal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • église (Chevrier, Dingy-en-Vuache, Vulbens) • cimetière (Dingy-en-Vuache, Vulbens) • centre ECLA (Chevrier, Dingy-en-Vuache, Vulbens) • maison de santé (pour les 9 communes membres) <p>- Regroupement pédagogique maternel et élémentaire entre Chevrier et Vulbens : gestion des temps scolaires et périscolaires y compris la restauration scolaire et la garderie périscolaire.</p>	<p>CHENEX, CHEVRIER, DINGY-EN-VUACHE, JONZIER-EPAGNY, SAVIGNY, VALLEIRY, VERS, VIRY, VULBENS</p>	<p>Mairie de VULBENS 1 rue François BULOZ 74520 VULBENS</p> <p>Tél. 04 50 04 35 77 Fax : 04 50 04 27 63 fbudan@cc-genevois.fr mairievulbens@orange.fr</p> <p>DGS de la commune de Vulbens : Valérie MAYOR</p> <p><u>Trésorier:</u> SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS</p>	<p>M. Florent BENOIT Maire de Vulbens</p>
---	--	--	---	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

<p>Syndicat Intercommunal du groupe scolaire Beaupré</p> <p>2 communes</p> <p>N° SIREN: 257 401 802</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 13 décembre 1993</p>	<p>- réaliser toute opération de construction nécessaire à la mise en place définitive du groupe scolaire Beaupré</p> <p>- gérer le service périscolaire : garderie du matin, pause méridienne, temps d'activités périscolaires, garderie du soir, mercredi après-midi et vacances scolaires (centre de loisirs).</p>	<p align="center">BEAUMONT, PRESILLY</p>	<p>Groupe scolaire Beaupré 135, rue Beaupré 74160 – BEAUMONT</p> <p>Tél/Fax : 04.50.04.47.04</p> <p align="center"><u>Trésorier:</u> SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS</p>	<p>Mme Marlène FAVRE conseillère municipale de Présilly</p>
<p>Syndicat Intercommunal à Vocation Unique interscolaire de Chêne en Semine, Franclens et Saint Germain Sur Rhône</p> <p>3 communes</p> <p>N° SIREN: 257 402 610</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 31 décembre 2004</p>	<p>Prise en charge des frais de :</p> <p>*<u>fonctionnement</u> : des personnels et des trois cantines</p> <p>*<u>d'investissement</u> : création, réalisation et aménagement d'un nouveau groupe scolaire intercommunal à Franclens, charges et grosses réparations</p>	<p align="center">CHENE EN SEMINE, FRANCLENS, SAINT GERMAIN SUR RHONE</p>	<p align="center">Mairie Chemin des écoliers 74910 FRANCLENS</p> <p align="center">Tél: 04 50 77 90 63</p> <p align="center"><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>M. Dominique REY 2ème adjoint à saint Germain sur Rhône</p>

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

<p>Syndicat Intercommunal de l'école maternelle de DESINGY, CLERMONT et DROISY</p> <p>3 communes</p> <p>N° SIREN: 257 401 992</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 27 mars 1995</p>	<p>Construction et fonctionnement de l'école maternelle.</p>	<p>CLERMONT, DESINGY, DROISY</p>	<p>Mairie de DESINGY 74270</p> <p>Tél : 04.50.69 43 80</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>Mme Sophie DURAN, adjointe DESINGY</p>
<p>SIVU du groupe scolaire de CHAUMONT, CONTAMINE-SARZIN et MINZIER</p> <p>3 communes</p> <p>N° SIREN: 257 402 321</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 30 décembre 1999</p>	<p>- réaliser l'opération de construction du groupe scolaire et sa cantine - prise en charge des frais de fonctionnement du groupe scolaire et sa cantine</p>	<p>CHAUMONT, CONTAMINE-SARZIN, MINZIER</p>	<p>Mairie 74270 – MINZIER</p> <p>Tél. 04 50 60 41 54</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>Mme Carole ETTORI 1^{re} adjointe MINZIER</p>
<p>Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE et VANZY</p> <p>3 communes</p> <p>N° SIREN: 247 400 872</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 4 août 2005</p>	<p>- Construction d'un groupe scolaire intercommunal à CLARAFOND-ARCINE - Prise en charge des nouveaux investissements et des frais de fonctionnement de l'ensemble du regroupement pédagogique</p>	<p>CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE, VANZY</p>	<p>Mairie 74270 CLARAFOND-ARCINE</p> <p>Secrétariat: Mairie 6 rue de l'Eglise 74270 VANZY</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY Mme DUCRUET 0450456089 sivos6@wanadoo.fr</p>	<p>Mme Jessica LEMAIRE élue de Chessenaz</p>

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN EN GNEVOIS

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

<p>Syndicat à vocation unique interscolaire « BASSY,CHALLONGES, USINENS »</p> <p>3 communes</p> <p>N° SIREN: 257 402 362</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 9 février 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prise en charge des frais de fonctionnement de l'ensemble du groupement pédagogique tant sur le plan scolaire que la restauration scolaire et les activités périscolaires. - procéder aux réserves foncières et acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation d'équipements périscolaires ou scolaires. 	<p>BASSY, CHALLONGES, USINENS</p>	<p>Mairie 74910 CHALLONGES</p> <p>Tél : 04.50.77.93.57</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>Mme Marie-Françoise GALIMONT 1^{re} adjointe à Usinens</p>
<p>Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ecoles de JONZIER-SAVIGNY</p> <p>2 communes</p> <p>N° SIREN: 257 402 545</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 24 février 2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement et investissement nécessaires à l'entretien et à la construction des bâtiments de l'enseignement élémentaire ; - gestion des services cantine et transports liés. 	<p>JONZIER-EPAGNY, SAVIGNY</p>	<p>Mairie 74520 SAVIGNY</p> <p>Tél: 04 50 60 42 49 Fax: 04 50 60 45 28</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>M. Michel MERMIN Maire de Jonzier-Epagny</p>
<p>SIVU de Montloup</p> <p>2 communes</p> <p>N° SIREN: 200 021 350</p> <p><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 16 juillet 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création et gestion des classes maternelles et des classes élémentaires - Organisation et gestion des services indispensables au bon fonctionnement de la structure: gestion de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire 	<p>CREMPIGNY- BONNEGUETE, MENTHONNEX SOUS CLERMONT</p>	<p>Mairie 74270 MENTHONNEX SOUS CLERMONT 04 50 69 60 98 mairie.menthonnex@orange.fr</p> <p><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p>Mme Delphine LENOIR conseillère municipale de Menthonnex-sous-Clermont</p>

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

<p>Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du complexe sportif du Vuache</p> <p align="center">6 communes</p> <p align="center">N° SIREN: 257402487</p> <p align="center"><u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 14 mai 2002</p>	<p>fonctionnement et investissement nécessaires à l'entretien et à la construction des équipements du complexe sportif et activités scolaires</p>	<p>CHAUMONT, CONTAMINE-SARZIN, JONZIER-EPAGNY, MINZIER, SAVIGNY, VERS</p>	<p align="center">Mairie 74 520 JONZIER EPAGNY</p> <p align="center">tél : 04 50 35 24 39 fax : 04.50.35.24.39</p> <p align="center"><u>Trésorier:</u> FRANGY-SEYSSEL</p>	<p align="center">Ludovic VUICHARD adjoint à la commune de Savigny</p>
<p>Syndicat intercommunal du Vuache</p> <p align="center">11 communes N° SIREN: 200 073 575</p> <p align="center"><u>Création :</u> AP du 30 novembre 2016 (fusion syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache et syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache)</p>	<p>- étude, proposition et mise en œuvre de toute mesure tendant à la préservation des richesses naturelles, de la flore, de la faune, du patrimoine culturel rural du Pays du Vuache</p> <p>- les études et réalisations en vue de l'aménagement dans les domaines de la randonnée et du tourisme du Pays du Vuache</p> <p>- apporte une aide technique et financière aux propriétaires de terrains, alpages, vergers et forêts pour assurer la préservation et l'entretien</p> <p>- avis aux maires en vue de l'harmonisation de la réglementation municipale</p> <p>- peut être consulté pour avis dans le cadre de prise de décisions en matière d'urbanisme impactant le territoire et les compétences du syndicat</p> <p>- consulter sur les projets d'ouverture et d'extension des carrières, sur les projets de dépôt de terre ou autres matériaux d'excavation ou de comblement, les demandes d'utilisation du territoire à des fins sportives ou de loisirs, les projets de construction, d'aménagement ou réalisation de pistes ou de routes</p>	<p>CHAUMONT CHENEX CHEVRIER CLARAFOND-ARCINE DINGY-EN-VUACHE JONZIER-EPAGNY SAVIGNY VALLEIRY VERS VIRY VULBENS</p>	<p align="center">Mairie de VULBENS 1 rue François Buloz 74520 VULBENS</p> <p align="center">Chargé de mission : Stéphane PATRY syndicat.vuache@orange.fr</p> <p align="center"><u>Trésorier :</u> SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS</p>	<p align="center">Mme Sylvie RINALDI conseillère municipale de VULBENS</p>